

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 2 mars à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne dûment convoqué le 24 février 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame Nelly SORIN, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACE, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIE, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET

ABSENTS ET EXCUSÉS : Solène GODARD qui donne pouvoir à Vanessa BROCHARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER qui donne pouvoir à Morgane BONNET, Nicolas GILLIER qui donne pouvoir à Damien MÉCHINEAU.

Madame le Maire, Nelly SORIN, constate que le quorum est atteint.

DCM2023.03.02-011 Dénomination et numérotation des rues – Lotissement "La Coulée du Coteau – Zone Sud"

8.3.1

Madame le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Aussi, il convient, pour faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui rencontrent des difficultés à localiser les adresses en cas de besoin), pour La Poste et les autres services publics ou commerciaux, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

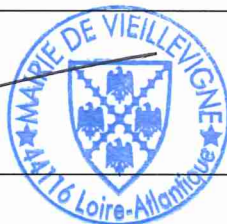
- ADOPTE les dénominations de voies et numérotations suivantes :
 - Lotissement « La Coulée du Coteau – Zone Sud » :
 - Allée du Coteau (continuité de la voie existante)
 - Impasse des Roches
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait à Vieillevigne, le - 6 MARS 2023

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

<p>Nelly SORIN </p>	<p>Bruno JAUNET </p>
--	---



Mise en ligne le - 7 MARS 2023
Certifiée exécutoire par Madame le Maire, Nelly SORIN